L'Officiel du Badminton
journal officiel de la Fédération Française de Badminton

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07
Courriel : lob@ffba.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Paul-André TRAMIER
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Jean-François ANINAT, Bruno BERT, Pierre-Emmanuel PANIER
Ont collaboré à ce numéro : Céline BERTON, Ludivine LATTAT, Jonathan RAGONEZ.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton, www.ffba.org, et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération : http://www.ffba.org/home/newsletter.php3

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.

Nos partenaires

adidas · Allianz · SOCIETE GENERALE · MARTY Sports · carlton

Partenaires des Equipes de France

iB Cinor · YONEX

Partenaire du Dispositif Jeunes

ARTENGO

Numéro 14 - mars 2011

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

Brèves

Piqure de rappel
N'hesitez pas à nous envoyer vos coupures presse. Nous sommes à la recherche de tous les articles qui parlent du bad dans nos régions. Alors envoyez nous tout à ludivine.lattat@ffba.org ou par courrier

Blog DJ
Cet outil interactif est fait pour vous. Soyez acteurs de ce blog en envoyant vos récits d'expériences autour du DJ, ou en allant regarder les mini-clips pédagogiques pour vous guider à transmettre les bases de notre sport aux plus jeunes ; ou encore tout simplement en découvrant les multiples facettes qu'offre le DJ. Envoyez vos articles et photos à Pauline PEN http://dj-blog.ffba.org/

150 000 licenciés
La barre des 150 000 a été franchie le 18 février dernier. Nous sommes desormais 150 005 dans la famille du badminton. A nous, maintenant, les 200 000 !

Piqure de rappel ... bis
A tous les clubs de National, un questionnaire communication vous a été transmis pour connaitre vos habitudes de communication ... N'oubliez pas d'y répondre. Pour plus d'infos, contactez ludivine.lattat@ffba.org

Vidéos à la demande
La FFBA propose la visualisation des matchs des Français lors des Championnats d'Europe par équipe mixte et des 8 Nations. Pour voir ou revoir ces rencontres, connectez-vous sans plus tarder sur : http://www.dartfish.tv/ffba

Amiens 2011 Qui sont nos Champions?

Tous les favoris ont répondu présents au Coliseum d'Amiens qui a fait le plein durant tout le week-end. A souligner la très belle organisation picarde.

Simple Hommes
Et de 4 pour Brice LEVERDEZ (US Créteil). Le francilien a démontré qu'il était bien LE numéro 1 français devant son copain de toujours Matthieu LO YING PING (Saint-Bruno) 21/10 21/16.

Simple Dames
Perrine LE BUHANIC (Issy-les-Moulineaux) tient, enfin, sa médaille d'or. Après sept médailles d'argent dans l'ombre, la voici propulsée Championne de France. Face à Marie MAUNOURY (Saint-Bruno), Perrine a fait la course en tête toute la rencontre 21/10 21/13.

Double Hommes
La victoire revient à la paire Baptiste CAREME/Sylvain GROSJEAN (Grande-Synthe/Aix-en-Provence) sur le duo Laurent CONSTANTIN/Sébastien VINCENT (Issy-les-Moulineaux) 21/19 21/17.

Double Dames
La paire CHOINET/RASIDI (Lagardere Paris Racing/Chambly) s'est rendue la vie facile face aux jeunes et prometteuses Léa PALERMO et Lorraine BAUMANN (Grenoble) en l'emportant 21/08 21/11.

Double Mixte
Laura CHOINET et Baptiste CAREME (Lagardère Paris Racing/Grande-Synthe) continuent leur moisson de titres nationaux avec le troisième consécutif face à Emilie LEFEL et Sylvain GROSJEAN (Saint-Bruno/Aix-en-Provence). Score final 21/13 21/17.

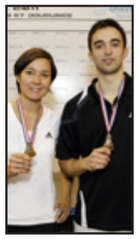

Crédit Photos : BadmintonPhoto.fr

cahier vie fédérale
1-> Amiens 2011
2-> Les infos du Président
2-> Un temple du Badminton à Aire-sur-la-Lys
3-> Les infos du DTN
4-> Plus de Bad à l'école
4-> Les «awards» du bad

cahier infos dirigeants
4-> En bref
4-> La malette «le sport et la santé»
4-> Les voeux au mouvement sportif
5->Bénévolat et volontariat
5->En Bref
5-> Solidarité financière entre associations
5-> Le budget Sport de l'Etat

cahier décisions
6 à 9-> Les décisions du Comité Directeur
10 à 16 -> Annexes

Les infos du Président de la FFBA

Reforme Collectivités Territoriales. Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, celles-ci conservent la clause de compétence générale en ce qui concerne le sport. L'intervention du mouvement sportif a permis de maintenir cette disposition très importante pour les associations sportives et le financement croisé de leurs projets.

Subventions. Les subventions attendues dans le cadre du Mondial ont été confirmées et régularisées. Il importe de souligner l'aide significative de l'Etat et du CNDS à l'organisation de ces Championnats du Monde.

Jeux Olympiques. Les installations des JO de Londres sont en bonne voie d'achèvement et les compétitions de badminton se dérouleront à la «Wembley Arena», site relativement éloigné du parc olympique mais avec une capacité d'accueil de spectateurs importante.

Conférence nationale du Sport. Mme JOUANNO, Ministre des sports, a annoncé le lancement de la Conférence nationale du sport qui a pour objet d'actualiser les grandes problématiques du sport, en particulier celle ayant trait à sa gouvernance. L'achèvement de la réflexion et des travaux est prévu à la fin du 1er semestre 2011

Voeux. Lors des vœux au monde sportif, le Président de la République a fortement mis en exergue le rôle prépondérant du sport quant à la vie au quotidien des français. Il a notamment cité, dans son discours, le badminton et l'organisation du premier championnat du monde sur le sol français.

Contractualisation. La procédure liée à la contractualisation suit son cours et la phase mandatement a été mise en œuvre en décembre.

Aire-sur-la-Lys inaugure son temple du Badminton

Aux côtés de la ville d'Aire-sur-la-Lys, de la Communauté de Commune du Pays d'Aire-sur-la-Lys et de la Région Nord-Pas-de-Calais en tant que maître d'ouvrage ; la Fédération Française de Badminton, via son Président Paul-André TRAMIER et de son Directeur Technique National Jean-Marc POCHOLLE, a inauguré le 05 janvier 2011 le complexe sportif du lycée VAUBAN d'Aire-sur-la-Lys.

La salle de sports pourra accueillir la pratique de tous les sports mais en particulier celle du Badminton dans le cadre des compétitions internationales. Cet équipement deviendra le temple du Badminton dans la Région Nord-Pas-de-Calais ce qui réjouit la FFBA. L'objectif est de servir de base arrière des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

A ce titre, le club d'Aire-sur-la Lys organisera le Six Nations Cadets (05 au 08 mai 2011) réunissant les meilleurs joueurs âgés de 16 à 17 ans venus de toute l'Europe (France, Angleterre, Suède, Allemagne, Danemark, Hollande).

Les fiches action de l'animation territoriale

Le Plan d'Animation Territorial est pérénnisé pour accompagner et poursuivre la dynamique amorcée lors des Championnats du Monde 2010. Présentation.

Le Plan d'Animation Territorial est relancé en ce début d'année 2011 avec l'inscription au calendrier fédéral de deux actions de développement reprises de la précédente édition. Du 21 au 27 mars seront organisées **les journées portes ouvertes**. Cette action permettra aux clubs d'ouvrir leurs courts au grand public. La deuxième manifestation, **les nuits du bad**, sera organisée fin mai (du 23 au 29). Chaque club recevra, dans les toutes prochaines semaines, des fiches-action. Ces dernières vous serviront d'aide méthodologique pour organiser des actions de promotion et de valorisation de notre sport. Mobilisons-nous !

n°14 - mars 2011 - l'Officiel du Badminton - journal officiel de la fédération française de badminton

La Fédération reconnue à l'étranger

Nombreuses sont les récompenses remises aux arbitres et aux élus de la fédération en ce début d'année 2011.

La Fédération peut se réjouir, encore une fois, de voir l'arbitrage français reconnu par les instances internationales. En effet, Ernest ROBINSON (Juge Arbitre) et François MESTON (Juge de Ligne) viennent d'être promus dans l'élite des « Officiels Techniques » de la BWF. Ils sont désormais cinq tricolores à exercer leur passion au plus haut niveau mondial. Félicitations à eux.

Félicitations aussi à nos élus qui œuvrent au quotidien pour la Fédération. La BWF vient d'attribuer ses récompenses : les « Meritorious Service Award ». Six élus, qui sont au service de la Fédération depuis de longues années, ont été honorés : Bruno BERT, Helene BUSSOLINO, Marie-Christine LEROY, Remi MIFSUD, Pierre-Emmanuel PANIER et

Encore plus de Badminton dans le milieu scolaire

Aux cotés du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative, Monsieur Luc CHATEL et en présence de Madame Chantal JOUANNO, Ministre des Sports ; le Président de la Fédération Française de Badminton a paraphé une convention favorisant l'essor du badminton dans le monde scolaire.

Au lycée Uruguay-France à Avon (77), début janvier, la FFBA a signé avec le ministère de l'Education Nationale, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Sportive de l'Enseignement du 1er degré (USEP) une convention importante pour la poursuite du développement du badminton scolaire.

A noter que le Badminton est officiellement la discipline la plus pratiquée en UNSS avec 165 193 pratiquants.

Paul-André TRAMIER se félicite de cette signature qui va permettre un partage de compétences encore plus important entre les éducateurs des structures fédérales et scolaires. Le badminton est une des disciplines sportives, dont la pratique se développe le plus rapidement ces dernières années.

Les infos du Directeur Technique National

Championnat d'Europe par équipe mixte. Du 15 au 20 février à Amsterdam. La France se trouve dans le groupe 6 avec la Slovaquie, l'Espagne et l'Ecosse.

JO 2012. Les règles de qualification sont sorties.

Recrutement. Arrivée, le 15 février prochain, de Jérôme CAREIL en qualité d'entraîneur national en charge de la formation et du suivi social des Sportifs de Haut Niveau.

Félicitations. Laurent CONSTANTIN (BEES 1) et Weny RASIDI (BEES 2) reçus.

DJ. Le blog est très animé avec notamment des nouvelles vidéos pédagogiques. L'accompagnement du DJ a été lancé auprès des ligues (Alsace, Ile-de-France, Limousin et Midi-Pyrénnées).

Inventaire. A ce jour plus de 900 malettes pédagogiques ont été vendues.

Voeux. Présence du DTN à l'Elysée, à la Mairie de Paris et au Ministère.

USEP. Réalisation de la convention USEP : manifestations nationales, construction des outils en cours (documents adaptés au DJ et site internet).

En bref

Création d'une « Assemblée du sport ». **La ministre des sports, Chantal JOUANNO, a annoncé la création prochaine d'une «Assemblée du sport» réunissant tous les acteurs du secteur, appelés à moderniser la gouvernance du sport en France. «Il faut admettre que la société a changé et l'organisation du sport très peu», a constaté la ministre lors de la présentation de ses vœux pour 2011.**

Pour consulter le discours :
http://www.sports.gouv.fr/francais/accueil-844/a-la-une/francais/communication/a-la-une-846/chantal-jouanno-annonce-ses
Source : Lettre d'information des Acteurs du Sport 294 – 25/01/2011

Les Champions du monde à l'honneur. **La deuxième édition de la Soirée des Champions du Monde a réuni, jeudi 20 janvier 2011 à la Maison du sport français, près de 90 des 237 médaillés d'or de l'année autour de Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF, et de Chantal JOUANNO, ministre des Sports. Représentant au total 32 fédérations et 142 titres, les Champions du Monde des disciplines olympiques et nationales sportives étaient associés pour la première fois à cette cérémonie.**

Pour en savoir plus :
http://www.franceolympique.com/art/1659-le_sport_francais_a_lhonneur.html
Source : Newsletter franceolympique du 21 janvier 2011

Associations : effectuer vos démarches administratives en ligne. **L'Etat vient de créer une plateforme Internet intitulée «votre compte association». Ce service vise à favoriser les démarches administratives en ligne.**

Pour en savoir plus :
https://connexion.mon.service-public.fr/auth/2?spid=http://portail.asso.msp.gouv.fr&minlvl=1&mode=0&failure_id=0
Source : Newsletter CDOS de Moselle – janvier 2011

La malette «Le sport et la santé»

La mallette de prévention a été créée afin de sensibiliser les jeunes sportifs et l'ensemble des acteurs constituant son environnement aux bonnes pratiques du sport et à la prévention contre le dopage.

C'est un outil d'information pour tout utilisateur désirant s'impliquer dans des actions de sensibilisation. Il se réfère aux derniers textes anti-dopage en vigueur et bénéficie de mises à jour régulières.

Cette mallette "Le sport pour la santé" est l'émanation d'un travail de réactualisation de l'outil créé en 1998 appelé "Mallette Sport Net".

Elle contient des documents d'information et pédagogiques adaptés à différentes cibles. En fonction de ces dernières, les utilisateurs de la mallette sont à même de choisir les outils les plus opérants. D'autre part, elle a été conçue pour leur faciliter la tâche grâce à ses éléments multimédia.

Elle a été réalisée en collaboration par la Fondation Sport Santé du Comité National Olympique et Sportif Français, le Ministère des Sports et l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

Pour en savoir plus : http://sportsante.franceolympique.com/art.php?id=5335

Source : Site Internet du CNOSF

Les voeux au mouvement sportif

Mardi 11 janvier 2011, Denis MASSEGLIA, président du CNOSF, a présenté ses vœux aux représentants du sport français et à ses partenaires institutionnels et privés.

Dans l'amphithéâtre Nelson PAILLOU de la Maison du sport français, Denis MASSEGLIA a d'abord tenu à saluer la présence de Madame Chantal JOUANNO, nouvelle ministre des Sports, de plein exercice.

« Vous avez en peu de temps montré que vous étiez à l'écoute du mouvement sportif et réceptive aux analyses et propositions qu'il pouvait formuler » a-t-il notamment souligné.

Pour en savoir plus :
http://www.franceolympique.com/art/1618-les_voeux_au_mouvement_sportif.html

Source : Site Internet du CNOSF

n°14 - mars 2011 - l'Officiel du Badminton - journal officiel de la fédération française de badminton

2011, année européenne du bénévolat et du volontariat

L'année 2011 a été proclamée, par le Conseil des ministres et le Parlement Européen, « Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active ». L'adoption de cette décision représente un engagement politique fort des Etats membres mais également l'aboutissement d'une campagne très active du secteur associatif.

L'ensemble des pays européens est donc mobilisé pour répondre au programme élaboré par la Commission européenne qui se concentre autour de deux objectifs forts :

- Célébrer les bénévoles et les volontaires
- Promouvoir les formes d'engagement

Pour en savoir plus :
http://www.franceolympique.com/art/1603-2011,_annee_europeenne_du_benevolat_et_du_volontariat.html

Source : Site Internet du CNOSF

La solidarité financière entre associations, les moyens d'actions

Depuis plusieurs années, les associations sont invitées à mutualiser entre elles. La mutualisation est ainsi devenue un thème très à la mode, largement présent dans les débats et conférences à destination du monde associatif, ainsi que dans de nombreuses études et accompagnements au secteur.

Malgré cette mobilisation, la mutualisation reste un sujet difficile à appréhender. Comment définir cette notion ? Quelles sont les formes de mutualisation existantes ? En ne retenant que la mutualisation financière, quels risques les associations prennent-elles et quelles sont les contraintes à respecter ? Quels retours d'expérience et préconisations peut-on faire ? Enfin, la mutualisation financière est-elle une solution adaptée aux spécificités du monde associatif ?

Pour répondre à ces questions, le CNAR Financement a rédigé un article dans Juris Associations (n°430 du 15 décembre 2010) : « Solidarité financière, les moyens d'action ».

Pour télécharger l'article Juris sur la solidarité financière entre associations :
http://www.solfia.org/IMG/pdf_Article_Juris_FA_Financement_Mutualisation.pdf

Source : SOLFIA

Le budget de l'Etat sport en baisse de 15% en 2011

Le budget de l'Etat du programme sport pour l'année 2011 affiche une baisse de près de 15% par rapport à la loi de finances initiale de l'année 2010. Les crédits de paiement s'élevaient à 243,7 millions d'euros en 2010 et ne devraient être que de 208,5 millions d'euros en 2011. Sur ces 35 millions d'euros de baisse, 26 M€ s'expliquent par la fin des exonérations de charges sociales du droit à l'image des sportifs professionnels (DIC). L'écart est encore plus flagrant lorsque sont réintégrés les crédits de personnels du ministère (coûts complets), puisque le budget des sports affiche alors une baisse de 56M€ (soit 30M€ en neutralisant l'effet du DIC).

Pour en savoir plus :
http://www.mediapart.fr/club/blog/terra-nova/031110/le-sport-premiere-victime-du-budget-de-letat

Source : Médiapart

En bref

Le guide 2011 du Bénévolat. **La nouvelle édition 2011 du guide du ministère de la jeunesse et des solidarités actives consacré au bénévolat est parue. Ce guide permet de connaître l'ensemble des droits réservés aux bénévoles**

Pour télécharger le guide :
http://isere.franceolympique.com/isere/fichiers/File/CRIB/guide-du-benevole-2011-2.pdf
Source : Newsletter CDOS Isère de décembre 2010

Cours le matin, sport l'après-midi . **Une expérimentation «très encourageante» qui se traduit par «une baisse de l'absentéisme et une amélioration des résultats scolaires des élèves», c'est ainsi que Luc CHATEL, ministre de l'Education, a qualifié le dispositif «Cours le matin, sport l'après-midi», dont il faisait un point d'étape le 13 janvier dans un lycée d'Avon (Seine-et-Marne) en compagnie de Chantal JOUANNO, ministre des Sports**

Pour en savoir plus :
http://www.education.gouv.fr/cid54238/experimentation-cours-le-matin-sport-l-apres-midi.html
Source : Lettre d'information des Acteurs du Sport 294 – 25/01/2011

Guide du mécénat entreprises et associations. **La Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire, et de la Vie associative a publié un guide sur le mécénat, à destination des associations et des entreprises concernées ou intéressées par ce dispositif de financement des projets d'intérêt général. Ce guide pose le cadre juridique dans lequel s'inscrit le mécénat, présente les règles fiscales applicables en matière de mécénat, expose les dispositifs fiscaux spécifiques au champ culturel, et propose quelques cas pratiques.**

Pour télécharger ce guide :
http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDEMECENAT2011.pdf

Source : Lettre d'information SOLFIA – janvier 2011

Les décisions réglementaires

Abréviations utilisées

AG Assemblée générale fédérale
BF Bureau fédéral
CD Comité directeur fédéral
CPL Conseil des présidents de ligue
DTN Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB École française de Badminton
ETR Équipe technique régionale
GdB Guide du Badminton
IFB Internationaux de France de Badminton
RGC Règlement général des compétitions
TIJ Trophées interrégionaux jeunes
TNJ Trophées Nationaux Jeunes
CFA Commission fédérale d'appel
CNI Commission Nationale Interclubs
CNJ Commission Nationale Jeunes
CIEL Commission Informatique et logiciel

SECTEUR COMPETITIONS

Attributions des compétitions

Finale du Championnat de France des Interclubs 2011 N1A
CD 28-29 janvier 2011
L'organisation de la finale du Championnat de France des Interclubs de Nationale 1A 2011 est confiée à la Ligue Aquitaine et se déroulera à la Teste de Buch les 13 et 14 mai.

Championnat de France Sport en Entreprise 2011
CD 28-29 janvier 2011
Faute de candidats pour la date initialement prévue au calendrier sportif, les 4 et 5 juin, le Comité Directeur reporte la date de cette compétition au 25 et 26 juin.

National Seniors 2012
CD 28-29 janvier 2011
Deux dossiers de candidature ont été retenus et seront étudiés lors du Comité Directeur du mois de mars.
La candidature de la Ligue Champagne-Ardenne arrivée hors délai n'a pas été retenue.

Règlement du Trophée National Jeunes

Exposé des faits :
Le règlement du TNJ, adopté en Bureau Fédéral le 29 juillet 2010 pose un problème d'interprétation à l'article 3.2 qui contient des éléments contradictoires avec l'article 3.4.2 de ce même règlement et avec l'article 3.4 du règlement des Trophées Interrégionaux Jeunes.

La CNJ demande la suppression de la phrase de l'article 3.2 suivante :
« Sur une même étape, un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule et même catégorie d'âge »

Décision :
CD 28 – 29 janvier 2011
La modification du règlement du TNJ proposée par la CNJ est acceptée par le Comité Directeur. Son application est immédiate.

Texte publié en annexe 1

n°14 - mars 2011 - l'Officiel du Badminton - journal officiel de la fédération française de badminton

SECTEUR ADMINISTRATIF

Habilitation de structures

Exposé des faits :
Le Comité des Alpes de Haute-Provence qui s'est constitué demande l'habilitation auprès de la Fédération.

Décision :
CD 28 – 29 janvier 2011
La Fédération accorde à cette association l'habilitation sur ce département, en application de l'article 4.1 du règlement intérieur.

Cette habilitation est toutefois à titre provisoire, le Comité devant mettre ses statuts en conformité avec la règlementation fédérale avant le 1er septembre 2011.

PROJET OLYMPIQUE

Règle sur l'officialisation d'une sélection en équipe de France

Exposé des faits :
Le projet consiste à être en mesure d'identifier pour chacun des athlètes de l'équipe de France son palmarès international ainsi que son nombre de sélections. Pour cela il convient de fixer les règles de ce qui est une sélection en équipe de France :
- compétitions références
- convocation FFBA et engagement officiel

Décision :
La règle sur l'officialisation d'une sélection en équipe de France proposée par la DTN est validée.

Règle de sélection fédérale relative aux Jeux Olympiques 2012

Exposé des faits :
Définition d'une règle fédérale relative la qualification de joueurs français dans l'équipe de France olympique pour les JO de Londres 2012.

Décision :
La règle de sélection fédérale relative aux JO 2012 est validée.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Recours auprès de la Commission Litiges du SCB badminton (Beaucouzé) suite à la décision de la CNI sur la journée 1

Exposé des faits :
En application du règlement, la CNI a infligé une sanction sportive au SCB badminton pour un joueur non dûment licencié la veille du match.

Décision :
Commission litiges 16 novembre 2010
Considérant :
• L'article 7.1.2 du règlement national interclubs « tout joueur participant à une journée interclubs doit être en règle la veille de ladite journée .. .» ;
• Les éléments apportés par courrier par le club ;
• Le courriel de la ligue en date du 8 octobre 2010 ;
• Les éléments apportés par la cellule Poona.

La commission litiges confirme la décision de la CNI.

Recours auprès de la Commission Litiges de l'Association Sportive Grande Synthe Badminton suite à la décision de la CNI sur la journée 2

Exposé des faits :
En application du règlement, la CNI a infligé une sanction sportive au club de Grande Synthe pour une licenciée n'ayant pas obtenu le statut de joueuse assimilée.

Décision :
Commission litiges 16 novembre 2010
Considérant :
• L'article 2.1.2 du règlement du statut des joueurs étrangers assimilés ;
• Les éléments apportés par courrier par le club et le dossier d'assimilation ;
• Le calendrier national du championnat de France des interclubs.

La commission litiges confirme la décision de la CNI.

Recours auprès de la Commission Litiges du Badminton St-Barthélémy suite à la décision de la CNI sur la journée 1

Exposé des faits :
En application du règlement, la CNI a infligé une sanction sportive au club de St-Barthélémy pour un joueur non dûment licencié la veille du match.

Décision :
Commission litiges 16 novembre 2010
Considérant :
• L'article 7.1.2 du règlement national interclubs « tout joueur participant à une journée interclubs doit être en règle la veille de ladite journée .. .» ;
• Les éléments apportés par courrier par le club ;
• Le courriel de la ligue en date du 8 octobre 2010 ;
• Les éléments apportés par la cellule Poona.

La commission litiges confirme la décision de la CNI.

Recours auprès de la Commission Litiges du Badminton Val de Reuil – Louviers suite à la décision de la CNI sur la journée 3

Exposé des faits :
En application du règlement, la CNI a infligé une pénalité financière pour « arbitre insuffisamment gradé».

Décision :
Commission litiges 29 décembre 2010
Considérant :
• Les éléments apportés par le courrier du club ;
• Les éléments d'échanges de correspondance entre le service compétitions fédéral et la ligue ;
• Les éléments apportés concernant le statut de cet arbitre référencé dans Poona comme stagiaire.

La commission litiges confirme la décision de la CNI.

Recours auprès de la Commission Litiges du Stade Français suite à la décision de la CNI concernant le forfait général de l'équipe 1 évoluant en N3.

Exposé des faits :
En application du règlement, la CNI a infligé une amende au club du Stade Français en raison d'un désistement tardif de l'équipe évoluant en N3 pour la saison 2010-2011.

Décision :
Commission litiges 16 novembre 2010
Considérant :
• L'annexe 1 du règlement national interclubs « disposition pour la saison 2010-2011 » ;
• L'article 4.1.4 « si la composition des poules du championnat est officialisée et que le championnat n'a pas débuté, l'équipe est mise hors championnat. Elle sera passible d'une amende pour désistement tardif. Le club passible d'une sanction sportive. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés » ;
• Les éléments apportés par courrier par le club ;
• Les éléments apportés par la CNI.

La commission litiges confirme la décision de la CNI.

DECISIONS INDIVIDUELLES (suite)

Recours auprès de la Commission Litiges de l'Athlétic Club Boulogne Billancourt suite au refus d'assimilation d'un joueur par la commission assimilation

Exposé des faits :
En application du règlement, la commission assimilation a refusé la demande d'assimilation d'un joueur du club de Boulogne Billancourt.

Décision :
Commission litiges 16 novembre 2010
Considérant :
• L'article 2.1.2 du règlement du statut des joueurs étrangers assimilés précisant parmi les conditions nécessaires à l'obtention de ce statut, la durée de prise de licence et les sélections en équipe de France ;
• Les éléments apportés par le dossier d'assimilation et le courrier du club ;

La commission litiges confirme la décision de la commission assimilation concernant le statut de joueur licencié non assimilé.

Recours auprès de la Commission Litiges du Reims Université Club Badminton suite à la décision de la CNI sur la journée 2

Exposé des faits :
En application du règlement, la CNI a infligé une sanction sportive au club de Reims pour une joueuse non dûment licenciée la veille du match.

Décision :
Commission litiges 16 novembre 2010
Considérant :
• L'article 7.1.2 du règlement national interclubs « tout joueur participant à une journée interclubs doit être en règle la veille de ladite journée ..»;
• Les éléments apportés par courrier par le club ;
• Le éléments apportés par courrier par la ligue.

La commission litiges confirme la décision de la CNI.

Recours auprès de la Commission Litiges de la Ligue Midi-Pyrénées suite à la décision de la commission nationale compétitions jeunes

Exposé des faits :
En application du règlement, la commission nationale compétitions jeunes n'a pas accordé de dérogation pour joueur étranger.

Décision :
Commission litiges 29 décembre 2010
Considérant :
• Les éléments apportés par le club par courrier ;
• Les éléments apportés par la commission nationale compétitions jeunes ;
• Le règlement sportif concernant les règles de qualification au trophée national jeunes qui précise à l'article 3.1 : « seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la fédération pour la saison en cours »
• Le règlement sportif concernant les règles de qualification au championnat de France qui précise à l'article 3.1 : « seuls les joueurs et joueuses de nationalité française sont autorisés à participer au championnat de France

La commission litiges confirme la décision de la commission nationale compétitions jeunes et de fait l'impossibilité en l'état de la règlementation fédérale de faire concourir la joueuse en question dans les compétitions fédérales

Recours auprès de la Commission Fédérale d'Appel de l'AAS Fresnes Badminton de la décision de la commission litiges en date du 26 novembre 2010.

Exposé des faits :
En application du règlement, la commission litiges a confirmé, en date du 16 novembre 2010, la décision de la CNI suite à une pénalité infligée au club de Fresnes pour un joueur non dûment licencié la veille du match sur la journée 3.

Décision :
Commission Fédérale d'Appel 15 décembre 2010
Considérant :
• Les éléments d'explication apportés par le club, par la responsable licences FFBA, par le responsable de la CIEL;
• Que le joueur était valablement muté au 13 juillet 2010 ;
• Considérant que le club a mis en œuvre les procédures normales pour licencier en temps et heure l'ensemble de ses joueurs ;
• Que l'erreur de non mutation du joueur est imputable à un incident informatique ;
• Sur la base de ces éléments et du débat que le club est de bonne foi.

La Commission Fédérale d'Appel annule la décision de la CNI et valide la licence du joueur concerné.

L'Officiel du Badminton
Journal officiel de la Fédération Française de Badminton

LES ANNEXES

Annexe 1 : Règlement du trophée National Jeunes

ffba	GdB	**Trophée National Jeunes** règlement	**Règlement** adoption : CD 29/01/2011 entrée en vigeur : 30/01/2011 validité : permanente secteur : JEU remplace : nombre de pages : 6

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1. Objet

Les « Trophées Nationaux Jeunes » (TNJ) constituent un circuit de trois compétitions (étapes) par saison pour les jeunes des catégories benjamins à cadets.
Les TNJ se situent entre les championnats de France jeunes et les Trophées interrégionaux jeunes (TIJ).
Le circuit fait l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison, pour chaque discipline et pour chaque catégorie.
Il représente l'un des modes de qualification aux championnats de France jeunes dans les catégories benjamins, minimes et cadets.
Une étape du circuit TNJ est un Tournoi, au sens de l'article 7.1.13 du règlement intérieur fédéral, bénéficiant du label TNJ attribué par la Fédération.
La gestion et le suivi du circuit TNJ sont délégués à la commission nationale chargée des compétitions jeunes (CNJ).
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif des TNJ. Il est complété par une instruction annuelle fixant des modalités pratiques spécifiques à la saison concernée.

1.2. Calendrier et candidature au label TNJ

Les dates des étapes TNJ figurent au calendrier sportif fédéral (disponible sur le site fédéral).
L'organisation d'une étape TNJ est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».
Le candidat à l'organisation doit :

- déposer sa candidature à l'organisation d'une étape auprès de la CNJ, sur papier libre ;
- demander l'autorisation de l'étape, dans le respect des règlements relatifs aux tournois.

Ces demandes peuvent être adressées dès la publication du calendrier sportif fédéral pour la saison en question et au plus tard le 30 juin.
La CNJ est chargée d'attribuer le label TNJ à trois candidats par saison. Elle cherche à répartir harmonieusement les étapes sur le territoire. En particulier, elle évite, sauf raison impérieuse, d'attribuer plus d'une étape à la même zone géographique (définie par le règlement du circuit TIJ).
La CNJ et la commission fédérale chargée des tournois coordonnent leurs actions et informent les licenciés du calendrier des TNJ. Sauf exception justifiée, cette information est fournie le 15 juillet.

2. REGLEMENTS

Les étapes TNJ se déroulent selon les règles fédérales relatives aux tournois et dans le respect du présent règlement. Un règlement particulier, approuvé par le juge-arbitre de l'étape, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

3.2. Catégories d'âge

Une étape TNJ est ouverte aux joueurs benjamins, minimes et cadets, qualifiés selon les modalités de l'article 3.4.

3.3. Surclassement

Les poussins, benjamins, minimes sont autorisés à jouer dans l'une des catégories d'âge supérieures s'ils sont en possession du surclassement adéquat, valable à la date limite d'inscription, et sous réserve de l'alinéa ci-dessous.
Les poussins peuvent participer aux TNJ s'ils sont poussins dernière année, s'ils ont gagné un tableau de l'étape TIJ précédente en catégorie benjamin et s'ils reçoivent un avis favorable du coordonnateur ETR, du conseiller technique interrégional et de l'entraîneur national chargé de l'accès à la pratique du Badminton.

3.4. Qualification aux étapes TNJ

3.4.1. Première étape de la saison

En simple, 24 joueurs par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 12 joueurs vainqueurs ou finalistes de la discipline et de la catégorie lors de la première étape TIJ dans les six zones géographiques ; en cas de désistement, le coordonnateur ETR doit fournir un avis justificatif et le joueur n'est pas remplacé selon ce critère par un autre joueur de la zone ;
- 4 joueurs, au maximum, désignés par la DTN ;
- parmi les joueurs non qualifiés selon les critères précédents, les mieux classés au classement permanent par points (CPPP), pour la discipline en question, jusqu'à compléter le tableau de 24.

En doubles benjamins, 12 paires par discipline sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 2 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon le critère précédent, les mieux classés au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 12.

En doubles minimes et cadets, 16 paires par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 4 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon le critère précédent, les mieux classés au au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 16.

3.4.2. Étapes 2 et 3

En simple, 24 joueurs par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 8 quarts de finalistes dans la discipline et la catégorie lors de l'étape TNJ précédente ;
- le vainqueur et le finaliste dans la discipline et dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure lors de l'étape TNJ précédente ; ce critère ne s'applique donc pas aux benjamins ; les joueurs concernés doivent être volontaires et doivent recevoir l'avis favorable en ce sens du coordonnateur ETR ;
- 6 joueurs vainqueurs de la discipline et de la catégorie lors de l'étape TIJ précédente dans les six zones géographiques ; en cas de désistement, le coordonnateur ETR doit fournir un avis justificatif et le joueur n'est pas remplacé selon ce critère par un autre joueur de la zone ;
- 4 joueurs, au maximum, désignés par la DTN ;
- parmi les joueurs non qualifiés selon les critères précédents, les mieux classés au au CPPP, pour la discipline en question, jusqu'à compléter le tableau de 24.

En doubles benjamins, 12 paires par discipline sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 4 paires demi-finalistes dans la discipline et la catégorie lors de l'étape TNJ précédente ;
- 2 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon les critères précédents, les mieux classés au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 12.

En doubles minimes et cadets, 16 paires par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- 4 paires demi-finalistes dans la discipline et la catégorie lors de l'étape TNJ précédente ;
- la paire vainqueur dans la discipline et dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure lors de l'étape TNJ précédente ; ce critère ne s'applique donc pas aux benjamins ; les joueurs concernés doivent être volontaires et doivent recevoir l'avis favorable en ce sens du coordonnateur ETR ;
- 4 paires, au maximum, désignées par la DTN ;
- parmi les paires non qualifiées selon les critères précédents, les mieux classés au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 16.

3.5. Qualification au championnat de France jeunes

Pour les catégories benjamins à cadets, les critères de qualification aux championnats de France jeunes sont les victoires dans les tableaux TNJ, le classement par point cumulés du circuit TNJ et le CPPP.
Pour les juniors, la qualification est fondée sur le seul CPPP.
Si toutes les étapes TNJ ont dû être annulées, la qualification est fondée sur le seul CPPP.

3.6. Vérifications

Le juge-arbitre, en lien avec l'organisateur, et le cas échéant après avis de la CNJ, est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 3.

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Inscriptions

Un joueur peut être inscrit par sa ligue, son comité ou son club.
Un joueur peut participer dans trois disciplines s'il y est qualifié selon les modalités de l'article 3.
Les inscriptions sont réalisées au moyen d'un formulaire disponible sur le site fédéral. Elles doivent être accompagnées du règlement des droits d'inscription.

4.2. Calendrier préalable à l'étape

Dans ce qui suit, J représente le premier jour de l'étape.

A J-6 semaines, l'organisateur envoie le projet d'échéancier avalisé par le juge-arbitre à la CNJ, qui le valide dans les deux semaines qui suivent. Les renseignements nécessaires (adresses de l'organisateur, montant des droits d'inscription, règlement particulier éventuel, etc.) sont diffusés autant que nécessaire par la CNJ un mois avant l'étape.
Une semaine avant la date limite d'inscription, la DTN informe les joueurs ou paires qu'elle qualifie à l'étape ; elle s'assure de la bonne réception de cette information.
La date limite d'inscription est à J-17 jours pour la première étape, à J-24 pour les étapes 2 et 3.
Tous les joueurs qualifiés, y compris selon le critère DTN, et souhaitant participer à l'étape doivent s'inscrire auprès de l'organisateur.
À J-16 pour l'étape 1 et J–23 pour les étapes 2 et 3, le fichier des inscrits est envoyé par les organisateurs à la CNJ.
En collaboration, la CNJ et la DTN proposent au juge-arbitre des têtes de série, en fonction notamment du CPPP à J-19 pour l'étape 1 et à J-26 pour les étapes suivantes.
La liste des qualifiés est envoyée par la CNJ aux organisateurs et au juge-arbitre, pour tirage au sort à J-15 pour l'étape 1 et J -22 pour les étapes 2 et 3. Cette liste est publiée sur le site fédéral à J-10.
L'organisateur envoie les convocations aux qualifiés inscrits entre J-12 et J-14. Une copie des convocations est envoyée au président de ligue et au Conseiller Technique Interrégional concernés. L'échéancier définitif est communiqué aux mêmes dates sur le site fédéral.

4.3. Autres modalités de participation

La qualification à une étape TNJ est prioritaire sur la participation à un autre tournoi. Un joueur inscrit à un tournoi et qualifié à une étape aux mêmes dates sera déclaré forfait involontaire au tournoi, sauf s'il s'y est inscrit après avoir eu connaissance de sa qualification à l'étape.
Un joueur qualifié à une étape TNJ ne peut participer à une étape TIJ organisée aux mêmes dates.
En simple, les joueurs qualifiés et forfaits (après inscription) ne sont pas remplacés.
En doubles, si l'un ou les deux joueurs sont forfaits (après inscription), la paire est déclarée forfait et n'est pas remplacée.

4.4. Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé par l'organisateur. Toutefois, un montant maximal pour l'inscription à trois tableaux est fixé par l'instruction annuelle sur les TIJ. Le montant de ces droits revient à l'organisateur.

4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.
Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5. TABLEAUX.

5.1. Nombre de tableaux

La compétition doit proposer des tableaux pour les cinq disciplines et dans chaque catégorie d'âge.

5.2. Structure des tableaux

Pour les benjamins :
– en simple, phase de 8 poules de 3 suivie d'un tableau d'élimination directe associant les deux premiers de chaque poule ;
– en doubles, phase de 4 poules de 3 suivie d'un tableau d'élimination directe associant les premiers de chaque poule.

Pour les minimes et cadets : tableaux d'élimination directe.

5.3. Désignation des têtes de séries

Pour la désignation des têtes de série, le juge-arbitre prend l'avis formulé par la CNJ et la DTN.

5.4. Logiciels

Les étapes TNJ sont gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona (format dbf).

6. MODALITES D'ORGANISATION D'UNE ETAPE

6.1. Horaires indicatifs

Les étapes TNJ se déroulent sur quatre demi-journées.
– Vendredi 17 h 00 pointage des présents et vérification d'identité
– Dimanche 13 h fin de la compétition (remise des récompenses incluse).

6.2. Affichage

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition, ainsi que l'éventuel règlement particulier mentionné à l'article 2.
Les classements du circuit TNJ à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase principal ainsi que, le cas échéant, dans le gymnase de la catégorie concernée.
Les tableaux affichés dans les gymnases sont mis à jour après chaque tour.
L'échéancier, le cas échéant mis à jour, est affiché et diffusé à tous les responsables de délégation.

6.3. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard (liste publiée sur le site fédéral).
Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale et fournis gratuitement par l'organisateur pour les demi-finales et finales.

6.4. Salles

Une étape se déroule dans une salle ou deux au maximum. Dans ce dernier cas et si les salles ne sont pas contiguës, l'organisateur met à disposition un service de navettes entre les salles.
Un minimum de 12 terrains au total est nécessaire.
Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

6.5. Arbitrage

Le juge-arbitre est désigné par la commission nationale d'arbitrage parmi les juges-arbitres de la ligue d'accueil.
La désignation des juges-arbitres adjoints est proposée par l'organisateur et validée par la commission nationale d'arbitrage. Les frais liés à ces juges-arbitres sont à la charge de l'organisateur.
L'arbitrage, mis en place par l'organisateur et à sa charge, fait appel à des arbitres diplômés (y compris jeunes arbitres ou officiels UNSS de niveau académie), assistés de juges de ligne et de personnes chargées d'afficher la marque.
Pour chaque finale, au moins un arbitre et un afficheur de marque sont obligatoires.
Au moins un arbitre diplômé doit être présent et disponible dans chaque salle de compétition.

6.6. Assistance paramédicale

En sus des précautions prévues à l'article 21 du règlement général des compétitions, l'organisateur met en place la présence d'un kinésithérapeute diplômé d'État. Celui-ci est mis à la disposition des joueurs afin de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles survenue uniquement pendant la compétition.

6.7. Transmission des résultats

Le juge-arbitre réalise l'import dans la base fédérale Poona des résultats de la compétition (fichier d'export au format dbf), dans les 24 heures suivant la fin de celle-ci.
L'organisateur adresse par courriel dans le même délai à la CNJ et à la DTN le fichier de sauvegarde du tournoi (format .bad par exemple).

7. CLASSEMENTS DU CIRCUIT TNJ

À l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie et par discipline est établi, en prenant en compte des résultats de l'étape.
Les barèmes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.
Le critère d'obtention des points est le stade le plus élevé de la compétition atteint par le joueur ou la paire.
En doubles, les points sont comptabilisés par paire et non par joueur
Pour tenir compte des tableaux comportant une phase de poules, on assimile, par exemple, sous la rubrique « places 4 à 8 » les deuxièmes de poule d'un tableau de doubles benjamins à quatre sortants de poule, et ainsi de suite.
Les résultats acquis par un joueur sont comptabilisés dans sa propre catégorie d'âge, indépendamment de la catégorie dans laquelle il a participé à l'étape (p.ex. un benjamin surclassé disputant l'étape en minimes marque des points en benjamins).

Stade atteint	Benjamins	Minimes	Cadets
vainqueur	70	135	200
finaliste	50	115	180
½ finale	40	105	170
places 4 à 8	30	95	160
places 9 à 16	20	85	150
places 17 et +	10	65	125

En cas de force majeure annulant une ou plusieurs étapes et ne permettant pas d'effectuer les trois étapes prévues, le classement du TNJ se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes TNJ disputées.
Si toutes les étapes TNJ sont annulées, la qualification aux championnats de France se fait au moyen du seul CPPP.

8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

L'organisateur, les officiels des étapes et les dirigeants des ligues, comités et clubs concernés sont chargés de l'application conforme du présent règlement.
La CNJ supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou des compétitions.
Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la CNJ est transmise au comité directeur fédéral pour décision.

9. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine de la commission fédérale chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.